

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 37 (1952)
Heft: 5

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 27.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messenger Raiffeisen

Organe officiel de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen)



Paraît chaque mois

Abonnements obligatoires pour les Caisses affiliées (10 ex. par centaine de sociétaires) : Fr. 3.—
Abonnements facultatifs : Fr. 2.50
Abonnements privés : Fr. 4.—

Régie des annonces : ANNONCES SUISSES S.A.
Genève, Lausanne, Zurich, St. Gall et succursales Prix du mm. 10 c.

Rédaction et administration : Union Raiffeisen suisse (H. Serex, sous-directeur) à St-Gall. Tél. (071) 2 73 81
Impression : Imprimerie Fawer & Favre S.A., Lausanne

Le Congrès Raiffeisen Suisse

4-5 mai 1952

Au moment où paraît ce journal se déroule à Bâle, sous d'heureux auspices, le 49^e Congrès Raiffeisen suisse, en présence de 1300 délégués accourus de toutes les régions du pays.

Un compte rendu complet de cette importante manifestation nationale sera donné dans le prochain numéro du Messenger Raiffeisen.

Chronique financière

Depuis le début de l'année, la liquidité du marché de l'argent s'est sensiblement accrue et la masse actuelle de disponibilités exerce de nouveau une lourde pression sur les taux. En bourse, le rendement des titres fédéraux dits témoins a fléchi ces derniers temps jusqu'à 2,67 %, un niveau bas qui n'avait plus été enregistré depuis 1950. Une vive activité règne présentement dans le domaine des émissions publiques, les emprunts de premier choix à 15-20 ans de terme trouvant facilement preneurs sur la base d'un taux d'intérêt de 3 %. La Confédération vient d'émettre, en conversion de l'emprunt 3 ½ % de 1937 de 150 millions et en souscription contre espèces, un nouvel emprunt de 200 millions à 18 ans de terme au taux de 3 % au prix d'émission de 100,75 %. Les banques prédominantes qui avaient haussé l'an dernier leur taux d'obligations, manifestent des velléités de le réduire de nouveau et n'acceptent plus que parcimonieusement de nouveaux fonds à 3 %. Il est vrai que les moyens liquides sont assez inégalement répartis dans le pays. Ils se concentrent surtout sur les grandes places commerciales. Ils

varient aussi fortement d'une banque à l'autre.

Quelle est la position des Caisses Raiffeisen en regard de cette évolution générale ? Elle est assez favorable. Grâce à la considération et à la confiance dont elles sont aujourd'hui l'objet, elles ont reçu l'an dernier plus de 64 millions et depuis le 1^{er} janvier encore plus de 12 millions de nouveaux dépôts qui, conjugués aux fonds récupérés par l'amortissement systématique des dettes, leur permettent non seulement de répondre aisément à la demande normale de prêts et crédits de leurs sociétaires, mais encore de renforcer leur liquidité, c'est-à-dire la capacité de paiement et de crédit que réclame une politique prévoyante.

En ce qui concerne les taux, les directives données antérieurement restent valables, soit normalement, pour les créanciers : 3 % contre obligations, 2 ¼-2 ½ % en caisse d'épargne et 1 ½ % en compte courant. S'il est dans le rôle des Caisses de faire bénéficier les débiteurs de conditions les plus favorables possibles, *il ne saurait être question, dans aucun cas, d'envisager un taux hypothécaire inférieur à 3 ½ %*. Ce taux doit être maintenu à l'heure présente si l'on ne veut pas amener un nouvel effondrement de l'esprit d'épargne et de graves perturbations dans l'économie nationale. Si quelques Caisses anciennes et bien fondées sont déjà en mesure d'améliorer leurs conditions d'intérêts, elles feront bénéficier avant tout de la baisse les titulaires d'emprunts second rang et cautionnés ; nombreuses sont ainsi déjà les Caisses qui appliquent un taux unique de 3 ½ % à tous les prêts, quelle que soit la nature de la garantie fournie.

* * *

Dans le cadre de cette petite chronique financière, nous tenons encore à mettre

en relief certains passages du rapport présenté par le président de la direction générale de la Banque nationale suisse à l'assemblée des actionnaires du 8 mars dernier. Les dirigeants de nos Caisses Raiffeisen ne manqueront pas de tirer profit des enseignements et des exhortations qui y sont donnés.

Dans le cadre d'une politique de la banque d'émission, dont l'objectif actuel est de contenir dans des limites raisonnables le volume des moyens monétaires et des moyens de crédit à la disposition de l'économie suisse, le comportement des établissements de crédits privés joue, lui également, un rôle important. De ces établissements aussi partent des impulsions qui agissent sur la vie économique. L'étranger possède différentes méthodes qui permettent aux banques d'émission d'exercer une influence restrictive sur l'octroi de crédits privés. En Suisse, un pas a été fait dans ce sens par la conclusion du Gentlemen's Agreement concernant l'industrie du bâtiment. Personne n'attendait que cette convention ait des effets sensibles encore dans le second semestre de l'année ; c'est maintenant qu'elle peut montrer son efficacité. La saturation du marché du logement dans divers endroits et une idée moins optimiste de l'avenir de la conjoncture se manifestent, elles aussi, par la restriction de crédits et par une attitude de réserve.

Les banques ne sont pas toutes abondamment pourvues de ressources liquides. Il est aujourd'hui dans l'intérêt général que le plus grand nombre possible d'entreprises puissent renforcer leurs moyens de trésorerie de leur propre chef. Cette manière de procéder correspondrait aux exigences de la situation économique et à une politique de sage retenue dans l'emploi des disponibilités. Des établissements de moyenne et de petite importance, eux aussi, devraient se rendre compte que des crédits relativement modiques peuvent, par leur masse, engendrer des impulsions qui doivent nécessairement provoquer une hausse des prix et des salaires dans une économie entièrement occupée. Le meilleur moyen de lutter contre l'inflation consiste à prévenir la naissance de facteurs d'expansion. Et, comme les facteurs d'expansion de la conjoncture se trouvent aujourd'hui dans l'état général de l'économie et ne proviennent, dans notre pays, ni d'une rupture de l'équilibre des finances publi-

ques, ni de la création excessive de moyens de paiements, il faut les attaquer à l'endroit où ils surgissent. Après l'ouverture du conflit en Extrême-Orient, ils étaient hors de notre sphère d'influence, nous voulons dire dans l'évolution des prix sur les marchés internationaux de marchandises. Aujourd'hui ils agissent aussi dans notre pays : dans la fabrication de biens, dans le commerce, sur le marché de la construction. Cette situation continue d'exiger la retenue dans l'octroi de crédits, le soin dans le choix des affaires à traiter, la création de fortes réserves et l'entretien d'une encaisse qui se règle non seulement sur les taux minima prévus par la loi sur les banques, mais aussi sur les risques inhérents à la situation actuelle du marché et sur le fait qu'il est désirable que chaque entreprise soit largement à même d'effectuer ses paiements à l'aide de ses propres moyens. La conjoncture actuelle est conditionnée à un haut degré par la guerre ; elle est en partie stimulée par le mode de fonctionnement de l'Union européenne de paiements et l'octroi de crédits qu'il impose à la Confédération. L'évolution peut se modifier rapidement et causer des surprises, comme le montrent les mesures de restriction prises tout récemment par l'étranger. Un léger revirement de la conjoncture pourrait facilement ralentir le mouvement rapide et provoquer une immobilisation partielle des transactions.

De l'avis de la Direction générale, une politique tendant à la restriction générale du crédit, telle qu'elle existe depuis longtemps sous diverses formes à l'étranger, ne paraît pas indiquée en Suisse. Il suffit d'une conduite et d'une sélection des affaires qui ne fassent pas violence à l'économie privée et soient l'œuvre des dirigeants responsables de nos établissements de crédit grands et petits.

Les dirigeants de nos Caisses Raiffeisen profiteront de ces sages enseignements et exhortations. Il est actuellement difficile de porter un jugement sur la situation de l'économie suisse et sur son évolution dans le proche avenir. Cette situation est instable et fort inégale. D'où nécessité de pratiquer en toute chose une politique de conservation et de prudence.

Les coopératives de crédit en Finlande

La coopération agricole sous toutes ses formes est très développée en Finlande. Les coopératives d'épargne et de crédit y furent introduites, tout comme en Suisse, au tournant du siècle. Elles fonctionnent d'après les principes énoncés par F. G. Raiffeisen. Elles accordent des crédits à la population rurale, ainsi qu'aux coopératives agricoles de tous les genres. Les prêts ne sont consentis qu'aux sociétaires et seulement contre garantie. On suppose que plus des deux tiers des opérations financières de la classe rurale sont traités par les coopératives de crédit.

A fin 1950, la Finlande possédait 684 coopératives de crédit avec 229 956 sociétaires. La somme globale du bilan se

montait à 38 milliards de marks (100 marks finlandais = 1 fr. 90 suisse). Au passif figurent 21,6 milliards de dépôts du public et 15,7 milliards d'avances de la Caisse centrale, et à l'actif 31,8 milliards de prêts aux sociétaires, 3,3 milliards de placements à la Caisse centrale et 1,3 milliard de titres. Le capital propre est de 348 millions.

Toutes les Caisses sont groupées dans l'Union centrale des Caisses rurales de crédit qui est l'organisation de faite du mouvement. La Banque centrale a un bilan de 20 milliards, où nous trouvons notamment au passif 13 milliards de prêts consentis par l'Etat, 1,2 milliard d'avances de la Banque nationale, 1 milliard d'emprunts par obligations et 3,3 milliards seulement d'avoirs des Caisses affiliées, alors qu'à l'actif figurent 16 milliards de créances sur les Caisses et 3,2 milliards de créances sur d'autres coopératives.

La petite statistique suivante expose le développement des Caisses rurales de 1905 à 1950 :

Année	Caisses	Sociétaires	Bilan en millions de marks
1905	110	3 600	0,7
1920	601	31 000	27,2
1930	1414	144 300	1 372,7
1940	1079	204 600	2 771,3
1950	684	230 000	38 037,1

En étudiant cette statistique, on est surpris de constater que si l'effectif des sociétaires et la somme des bilans présentent un développement continu considérable, en revanche, depuis 1930, le nombre de Caisse a diminué de plus de la moitié. Cette constatation nous a frappés à tel point que nous avons demandé à l'Union centrale finlandaise les raisons de cette surprenante évolution. Il résulte des explications qui nous ont été aimablement données que cette diminution du nombre des Caisses provient d'un travail de concentration systématiquement poussé et de la fusion en une seule Caisse importante de petites et moyennes Caisses locales. On fait valoir que la fusion régionale des petites coopératives locales qui existaient autrefois et qui avaient tendance à végéter en une Caisse plus vaste, possédant des installations appropriées dans un propre bâtiment et avec un personnel professionnel permanent (au besoin avec institution de filiales) permet un travail plus rationnel ; sur cette base, les Caisses bénéficient d'une confiance plus grande du public qui leur confie de ce fait plus volontiers des capitaux, comme le prouve le développement important des bilans enregistré depuis 1926. On s'efforce tou-

tefois d'éviter une concentration excessive afin de maintenir à l'organisation son caractère coopératif.

Il est possible que la structure géographique et politique de la Finlande force l'esprit à des solutions économiques et coopératives spéciales. Il est possible aussi que l'idée de la concentration des efforts et de la rationalisation du travail qui a conduit aux Caisses régionales, dites Caisses de fusion, qui empruntent à la banque ses instruments et ses méthodes, conduit à de meilleurs résultats matériels.

Nous considérons toutefois que ce n'est pas là la formule de la véritable coopérative rurale d'épargne et de crédit qui, comme l'a voulu Raiffeisen, doit être basée sur une circonscription coopérative restreinte et nettement déterminée. Les Caisses Raiffeisen suisses sont certainement bien inspirées en restant fidèles à ce principe fondamental du système Raiffeisen. Le petit cercle d'activité développe le sentiment coopératif de solidarité et d'entraide ; il permet un meilleur épanouissement moral de l'association et décuple sa valeur sociale. Il répond du reste au cloisonnement géographique et politique de notre pays en des vallées profondes séparées les unes des autres et en communes jalouses de leur autonomie ; il découle tout naturellement aussi des traditions ancestrales, des coutumes locales qui impriment à notre caractère une habitude de petites dimensions, expression du véritable esprit fédéraliste. Outre cela, la petite circonscription procure d'autres avantages importants, notamment celui de stimuler la petite épargne et de permettre une distribution rationnelle et sûre du crédit avec surveillance étroite et constante du débiteur. Le cercle restreint d'activité est ainsi l'anneau principal de la chaîne des six principes fondamentaux du système Raiffeisen.

En émettant ces quelques considérations notre intention n'est nullement de dénigrer l'organisation et l'activité des coopératives de crédit finlandaises, mais uniquement de souligner la haute valeur du principe Raiffeisen de la circonscription coopérative restreinte et la nécessité de le maintenir toujours en honneur dans notre pays.

L'opinion des autres...

La vertu d'épargne

Sous ce titre, le *Nouvelliste valaisan* du 21 février 1952 publie sous la plume de M. l'abbé Crettol — recteur à l'école d'agriculture de Châteauneuf — un article dont nous avons retenu les passages suivants qui intéresseront nos lecteurs :

Au cours de ces quatre premiers mois de l'année, nos petites banques rurales dénommées Caisses de Crédit mutuel selon le système Raiffeisen, dont on ne saurait assez louer la bienfaisante activité, convoquent en assemblée générale leurs membres pour les mettre au courant du résultat de l'exercice.

C'est en même temps, pour nos agriculteurs, une excellente occasion de se documenter sur les problèmes de l'heure et en particulier sur le marché de l'argent en Suisse. Avec les rapports des présidents du Comité de surveillance et du Comité de direction, du caissier, il y a ordinairement une conférence donnée par une personne du dehors, comme on dit, invitée expressément et chargée de traiter un sujet d'ordre général.

Nous nous trouvions tout récemment à l'assemblée générale de l'une de ces Caisses.

Une fois de plus, nous avons ouï avec beaucoup de plaisir les différents rapports qui y furent présentés. Le tout était fait avec tant de sérieux et de sereine objectivité que l'on éprouvait un véritable sentiment de réconfort.

Nos Caisses Raiffeisen jouent un rôle éminemment utile et précieux dans nos populations rurales. Si elles n'avaient pour but que celui de rendre des services d'ordre pécuniaire à nos gens, elles seraient déjà d'une importance capitale. Elles font encore mieux. Elles éduquent nos populations. Elles facilitent et favorisent la pratique de la vertu d'épargne.

Nous demeurons persuadés que la solidarité de la famille comme de la nation réside, en bonne partie, dans la fidélité à cette vertu.

Après avoir réfuté certains arguments qui voudraient prouver que l'esprit d'épargne est en recul, M. Crettol conclut :

Malgré cela, la pratique de la vertu d'épargne demeure encore bonne dans notre peuple. Les Caisses Raiffeisen ont spécialement œuvré dans ce domaine. Elles ont tout particulièrement droit à la reconnaissance du peuple travailleur.

Les Raiffeisenistes valaisans ne sont pas habitués à recevoir beaucoup d'éloges dans leur presse. C'est certainement avec plaisir et reconnaissance qu'ils prendront acte de ce témoignage de sympathie d'un ancien et sincère ami de leur mouvement.

pp

Les souvenirs du copiste

Le copiste est l'un des dix réviseurs chargés du contrôle des bilans remis à l'Union du 15 janvier au 1^{er} mars.

Cette année encore, parvenu glorieusement au bout de ses cinquante jours d'activité, le copiste ressent le besoin de s'adresser aux caissiers dont il a eu le plaisir d'apprécier, une fois de plus, la célérité, le savoir-faire et la grande compréhension pour les besoins d'un service continuellement sous pression.

Cinquante jours de copie, c'est long, c'est aride, cela ne doit pas offrir grand attrait... songera le lecteur. Qu'il se détrompe. C'est pour le copiste la période la plus passionnante de l'année, celle à laquelle il songera souvent (lorsque son travail l'envoie par la suite dans une multitude de villages) avec une certaine mélancolie. C'est pour lui le bon temps de l'année.

Dès le 12 janvier 1952, les bilans ont afflué, au rythme de 15-20, parfois même 25-30 par jour.

Avouez qu'il y a de quoi donner un bel élan à notre copiste !

Viennent tout d'abord les premiers comptes, toujours les mêmes, ceux des caissiers pressés, qui voudraient tenir leur assemblée presque le jour même où ils terminent leurs comptes. Il y a beaucoup de zèle dans ce procédé, parfois même un peu d'orgueil... du moins le copiste le pense. En tout cas, ce sont des messieurs difficiles à satisfaire. Le copiste, visiblement impressionné par tant de zèle et de célérité, tient à montrer par un service rapide que, lui non plus, n'est pas manchot. Cela n'est toutefois pas sans répercussion sur son moral !

Au début de février, ce sont les gros comptes, de véritables bouquins qui ont la fâcheuse tendance de se retrouver presque toujours en groupes sur la voie de garage. Se serait-on donné le mot ? Comptable à ses heures, le copiste est émerveillé de voir de si gros comptes dressés en si peu de temps et à la perfection. Car, contrairement aux collègues toujours pressés, ces caissiers-là sont des modèles de précision jusque dans les plus petits détails. Honneur à eux.

La première grosse bourrée passée, le copiste jouit d'une tranquillité relative. Il est vrai que les comptes « perlent » toujours à une jolie cadence, mais il y a moins de presse. Autour de la mi-février s'annoncent les « caissiers du sou » (ce ne sont pas les mêmes toutes les années, mais leur nombre reste stable). Ce sont ces chers amis qui écrivent ou de préférence téléphonent : « Tout biche, sauf qu'à l'extrait x il y a un sou de trop à l'avoir. C'est sans importance et je vous ai envoyé mes comptes ».

Sans importance. C'est beau l'innocence... murmure notre copiste. Même s'il est en trop, ce sou n'a pas droit à l'existence. Quelque peu refroidi dans son zèle, notre copiste se met à la chasse de ce diable de sou. Il l'aura, c'est bien sûr, mais souvent au prix d'un gros effort qu'un caissier malin a cru devoir s'épargner. C'est après une de ces laborieuses recherches qu'il reprendra en mains, presque avec reconnaissance, le prochain compte juste au centime !

De fil en aiguille, voilà notre copiste arrivé au bout de ses peines, autour du 10 mars. Comme toujours, un beau matin, le dernier compte est copié. La dernière lettre, qu'il a écrite avec le même amour que des centaines d'autres, est signée, le dernier effort est fourni. La table du copiste est déserte — pour un court moment. Son cœur est tout à la joie, bien qu'en son for intérieur un vague remords trouble sa quiétude.

Remords d'avoir peut-être trop sommairement jugé et condamné (oh ! mentalement seulement et à une heure de pointe encore !) ce brave caissier qui n'a pas trouvé son sou. Regret d'avoir voué aux quatre vents ce monsieur trop pressé, à son gré. Regret de perdre pour dix mois entiers ce contact qu'il sentait si vivant, cette communion d'idées avec ses compagnons d'infortune et de travail, ces 940 caissiers qui, dans tout le pays, ont mis un grand « coup » pour boucler à temps leurs comptes.

Durant ces cinquante jours, le copiste avait rédigé des tas de notes qu'il se proposait de publier sous le titre un peu prétentieux « La critique du copiste ». En les relisant, au 10 mars, il les trouve désuètes et les confie à sa corbeille à papier.

Et, tout comme l'an dernier, il tient à féliciter tout haut *tous* les caissiers pour le beau, pour le magnifique travail effectué dans des

conditions souvent difficiles, qu'il connaît bien notre copiste car, en dépit de ce que disent certaines langues pointues, il n'est pas un simple bureaucrate. Il vit avec « ses » Caisses, partage les joies de ceux qui rapidement ont pu boucler et brûle de pouvoir donner le petit coup de main qui redonnera du courage à ceux qui sont restés en panne. Il a eu l'occasion de mesurer toute l'étendue d'une immense bonne volonté générale.

Et il se réjouit de reprendre la route qui le mènera dans nos communes rurales, de plaine et de montagne, jusque dans les vallées reculées où — partout — il retrouvera des caissiers-comptables qui ont prouvé, au prix de combats souvent obscurs et sans gloire, qu'ils méritent largement la belle confiance dont ils sont l'objet.

Et avec la tranquille assurance que permet une expérience de copiste déjà longue, il se dit aujourd'hui déjà : il en sera de même l'an prochain.

pp

Fédération vaudoise des Caisses Raiffeisen

« C'est de faire pour rien qui est beau. Même si le travail ne paie pas, parce que c'est de faire qui compte. Quand même je serai tout seul, et quand même je n'ai pas été gâté, quand même je sais bien ce que c'est, et c'est toujours la même chose, mais je dis : « C'est ça qui est beau !... »

Ces paroles que C.-F. Ramuz a mises dans la bouche de Bovard le vigneron, les dirigeants de nos Caisses Raiffeisen pourraient les prononcer aussi. Leur tâche est également difficile, délicate, ingrate souvent, elle réclame des sacrifices, du désintéressement... mais elle procure aussi d'immenses satisfactions. Travailler pour la communauté, pour son village, se dévouer... oui : « C'est ça qui est beau !... »

La réunion annuelle de la Fédération, où sont proclamés les résultats du dernier exercice, est un jour de fête. La compréhension, la confiance, la solidarité, tous éléments d'enrichissement moral, de travail fructueux et d'unité se retrempe dans ces rencontres où l'on peut échanger des idées, fraterniser, dire ses espoirs, s'attacher toujours davantage à la réalisation de l'idéal commun.

Donnant suite au vœu qui avait été formulé l'an dernier, le Comité fédératif avait fixé la réunion de cette année sur une journée entière et, pour la première fois depuis longtemps, hors de la capitale, dans la charmante cité de Moudon. Le temps ne fut malheureusement guère clément, ce qui fit dire à un délégué que la cité broyarde n'avait ce jour-là pas donné tord au petit surnom que certaine langue pointue lui donne...

* * *

Placé sous les feux éblouissants de la rampe, le président de la Fédération, M.

Louis Besson (Vuarrens) ouvre l'assemblée le 29 mars, à 9 h. 45, au Cinéma Moderne, en souhaitant une cordiale bienvenue à une assistance record de près de 200 délégués. Il a le plaisir de saluer spécialement M. Pidoux, préfet du district, M. Faucherre, syndic de Moudon, MM. Chavan et Bochet, directeurs des deux écoles d'agriculture de Marcelin et de Grange-Verney, M. Blanc, secrétaire de la Chambre vaudoise d'agriculture, ainsi que MM. Serex, vice-directeur et Aeschlimann, réviseur de l'Union Raiffeisen suisse.

Après la désignation des scrutateurs, M. Philippe Viallon, secrétaire, donne lecture du procès-verbal, clair et concis, de la réunion de 1951.

Puis M. Besson, président, présente le rapport sur l'activité de la Fédération en 1951.

Après avoir jeté un coup d'œil sur le monde plus divisé, plus fiévreux que jamais, le rapporteur signale que si l'économie suisse connaît toujours une réjouissante prospérité, l'agriculture ne participe cependant que dans une mesure insuffisante au revenu national, le coût de la production étant toujours plus élevé alors que les prix de vente des produits agricoles se stabilisent à un niveau trop limité. La désertion des campagnes s'accroît et la main-d'œuvre agricole se fait toujours plus rare. Le canton de Vaud a également enregistré l'an dernier certains déficits de récoltes, notamment de blé, de pommes de terre et de fruits. Tous ces facteurs risquent d'avoir leur répercussion sur l'ensemble de nos Caisses en 1952.

L'année écoulée a été de nouveau favorable à notre mouvement qui s'est développé de réjouissante façon, en largeur et en profondeur.

Les Caisses Raiffeisen vaudoises sont au nombre de 70, avec 5652 sociétaires et 18 145 épargnants (augmentation 184 et 692). Le chiffre d'affaires a été de 100,9 millions et la somme globale des bilans se monte à 49,4 millions de francs, en augmentation de 2,1 millions, soit de 4,4 % sur l'année précédente. Le bénéfice total de 171 500 francs a été versé aux réserves qui s'élèvent ainsi à 2,6 millions de francs. Les Caisses Raiffeisen bénéficient de la confiance croissante de la population rurale. Cette considération est fonction non seulement de la bonne structure des bilans et de la sécurité qu'elles offrent, mais aussi et surtout du but qu'elles poursuivent et des principes qui les régissent. C'est pourquoi les dirigeants se doivent de gérer consciencieusement ces associations selon la lettre et l'esprit des statuts, en respectant toujours jalousement les principes éprouvés de Raiffeisen.

Le rapporteur s'élève ensuite énergiquement contre certaine campagne de dénigrement qui est actuellement menée contre les Caisses Raiffeisen et souligne la valeur de leur organisation fédéraliste, comprenant le groupement sur le plan cantonal d'abord et national ensuite, en institutions adéquates disposant non seulement d'un office fiduciaire et de revision spécialisé et expérimenté, mais encore d'une Caisse centrale autonome, toutes institutions bien fondées, capables d'assurer la défense des intérêts des Caisses et des coopérateurs.

Ce rapport objectif et sans ambage est écouté avec un vif intérêt et applaudi par l'assemblée.

M. Viallon, caissier, donne ensuite connaissance des comptes du ménage de la Fédération. La Commission de vérification, composée des Caisses de Bière et d'Etoy, les a examinés et propose par la voix de M. Bonzon (Etoy) de les adopter. C'est ce que fait l'assemblée qui charge les Caisses de Baulmes et de Method de vérifier les comptes de 1952. La cotisation sera perçue au même taux que précédemment.

Apportant aux délégués le message des organes de l'Union suisse, M. Serex, vice-directeur, félicite et remercie les Caisses vaudoises de la précieuse collaboration qu'elles apportent à l'œuvre commune. Se prononçant sur le résultat des revisions légales effectuées, il se plaît à déclarer que toutes les Caisses sont en voie de réjouissant développement, que leurs bilans sont intacts et qu'elles remplissent toutes avec succès leur mission économique. Est-ce à dire cependant que tout soit parfait, qu'aucun perfectionnement ne soit encore possible ou nécessaire? Non! en vertu de la devise raiffeiseniste: toujours plus et toujours mieux. Nos Caisses sont particulièrement vulnérables à un microbe infectieux, le « microbe de la déviation ». On y résistera en observant constamment les règles d'une saine hygiène matérielle et morale. Nos Caisses ne mériteront la confiance et l'estime dont elles sont l'objet que si elles restent fidèles à elles-mêmes, fidèles à leurs principes, si elles maintiennent l'intégrité de leur doctrine.

M. Serex donne encore un aperçu de la situation du marché de l'argent qui est de nouveau sous le signe d'une liquidité croissante. Puis, après avoir exposé brièvement la situation du mouvement Raiffeisen sur le plan national, il présente succinctement le projet de création au sein de l'Union d'un fonds de garantie de bonne gestion des caissiers. Une discussion nourrie s'ensuit et l'assemblée unanime salue le projet comme une solution

heureuse à un problème qui depuis longtemps préoccupe les Caisses et les caissiers.

Le président proclame ensuite les noms de cinq vétérans, membres chevronnés des organes dirigeants de leur Caisse depuis 25 ans et plus:

Constant Serex (Palézieux-Maracon),
Gilbert Durussel (Sassel),
Constant Pittet (Villars-le-Terroir),
Henri Boulard (Bettens),
Fernand Bastian (Penthaz).

Ces fidèles et dévoués collaborateurs sont félicités par le président et aux applaudissements de l'assistance ils reçoivent le traditionnel portefeuille offert par la Fédération.

Au cours de la discussion, M. Billaud, caissier (Donneloye), demande que l'on établisse une échelle générale de salaire des caissiers. Il lui est répondu que cela n'est guère possible, chaque Caisse devant tenir compte en l'occurrence d'éléments particuliers. Des directives à ce sujet figurent déjà du reste au précis de comptabilité et l'avis de l'Office de revision peut être requis en tout temps.

M. Henri Blanc, secrétaire de la Chambre d'agriculture exprime sa satisfaction de voir le mouvement Raiffeisen se développer et prospérer. Il commente divers problèmes touchant à la législation relative au maintien de la population rurale et met notamment en garde les dirigeants des Caisses contre le surenchérissement malsain des terres que risquent d'entraîner les nouvelles estimations fiscales et l'atténuation de la réglementation en matière de transfert immobilier.

* * *

A midi, le président lève cette intéressante séance qui témoigne du dynamisme du raiffeisenisme vaudois, et tout le monde se rend à l'Hôtel du Pont pour un dîner en commun excellemment servi. Au dessert, M. Pidoux, préfet du district, transmet aux délégués le message des autorités cantonales; connaissant bien les Caisses Raiffeisen puisqu'il a fait partie autrefois du comité de l'une d'entre elles, il dit son admiration pour les principes qui les régissent, notamment celui de l'administration à titre honorifique, et rend hommage à leur féconde activité; comme instituts complémentaires des banques, elles favorisent particulièrement le développement des régions éloignées. M. Faucherre, syndic, apporte à son tour avec humour le cordial salut de la ville de Moudon qui est fière d'avoir une fois dans ses murs les « banquiers » villageois.

Puis les raiffeisenistes se rendent à Grange-Verney, pour la visite de la nou-

velle Ecole d'agriculture, sous la conduite de son sympathique directeur M. Bochet et de ses collaborateurs, que nous tenons à remercier encore ici de leur serviabilité

et de leur aimable réception. Et cette intéressante journée se termina au réfectoire de l'Ecole en partageant le verre de l'amitié.

Nouvelles des Caisses affiliées

Assemblées jubilaires

URSY (Fribourg)

Un petit village glânois situé non loin de la frontière vaudoise, entre Oron et Moudon, chef-lieu d'une paroisse groupant sept communes: Bionnens, Esmonts, Montet, Morlens, Ursy, Vauderens et Vuarmarens. La population, dans sa grande majorité, vit de l'agriculture et subit le sort réservé aux contrées essentiellement agricoles. On y trouve beaucoup de familles nombreuses mais peu de grosses fortunes. Une Caisse Raiffeisen, dont le rayon d'activité s'étend à toute la paroisse, fut fondée le 22 novembre 1926. Le 25^e anniversaire de cet événement devait être célébré le dimanche 17 février. La manifestation a lieu dans la salle d'école fort bien aménagée et décorée pour la circonstance. Elle débute par l'assemblée générale ordinaire présidée par M. Aimé Magne, syndic de Morlens. Une centaine de sociétaires sont présents. Il y a encore quelques invités: M. Froidevaux, reviseur, délégué de l'Union suisse, M. le chapelain Sapin, membre du Comité de la Fédération de Fribourg-romand, des représentants des Caisses voisines de Bouloz et Porsel, des autorités paroissiales et communales. Le programme de la *séance administrative* se déroule avec célérité. M. Louis Demierre, syndic de Montet, donne lecture d'un procès-verbal complet et fort bien rédigé. Le rapport du président du Comité de direction retient aussi l'attention générale. Avec l'exposé du caissier, on entre dans le domaine des chiffres, mais ils sont accompagnés de commentaires appropriés qui en diminuent l'aridité. Relevons entre autres un bilan de 732 000 francs, un roulement qui dépasse le million, un bénéfice de 3 000 francs et une réserve de 37 000 francs. C'est avec conviction que M. François Magnin, d'Ursy, donne connaissance du rapport du Comité de surveillance. Les comptes sont approuvés à l'unanimité.

Après un court entracte, M. le président du Comité de direction ouvre la *séance commémorative* par quelques paroles bien senties et désigne un major de table en la personne de M. Marcel Buchmann, instituteur à Ursy, qui remplira ses fonctions avec aisance, entrain et à-propos. Le caissier est appelé à présenter la chronique de la fondation et des 25 ans d'activité de la Caisse. Il évoque d'abord la mémoire de M. Joseph Conus, de Bionnens, qui fut le vrai promoteur et fondateur du nouvel établissement d'épargne et de crédit, et cela à une époque troublée de la vie paroissiale. 26 autres citoyens courageux, animés de cet esprit de solidarité qui fait encore trop souvent défaut au sein de notre population agricole, répondirent à son appel. Aujourd'hui, 6 d'entre eux sont décédés, 8 ont quitté le rayon et 12 sont encore sociétaires. Après avoir cité les noms des 8 membres des Comités fondateurs et relevé leurs mérites, le chroniqueur rend un hommage spécial au seul d'en-

tre eux encore à la tâche: M. Aimé Magne, président du Comité de direction. M. Germain Gavillet, d'Esmonts, vice-président, lui tresse une couronne de compliments et lui offre un témoignage tangible de reconnaissance. Lecture est ensuite donnée de tous les sociétaires décédés et l'assemblée se lève pour honorer leur mémoire.

La nouvelle Caisse connut sans doute des débuts modestes. Il fallait surmonter la crise de confiance sévissant alors dans la paroisse. Mais la bonne volonté et le zèle des administrateurs et des membres eurent raison de bien des difficultés. Et l'Union de St-Gall n'était-elle pas là pour guider les premiers pas, surveiller et assurer la marche, conseiller, redresser, encourager, par-ci, par-là, rendre une foule de services sans lesquels le mouvement raiffeiseniste n'aurait jamais pris l'ampleur qui fait aujourd'hui notre admiration.

25 ans d'activité, c'est beaucoup dans la vie d'un homme, mais c'est relativement peu dans celle d'une institution durable. Cependant, que de travail, de bon travail, accompli pendant ce laps de temps. Des quantités de chiffres sont cités pour le prouver. C'est ainsi que les Comités ont tenu 450 séances et opéré 275 vérifications de caisse. Après avoir formé des vœux pour la prospérité croissante de la Caisse Raiffeisen et de la paroisse d'Ursy, le chroniqueur, reprenant la devise des Greffons: Dieu nous aide, aidons-nous, s'écrie: «Aidons-nous, Dieu nous aidera!».

La parole est ensuite donnée à M. Froidevaux, reviseur, venu de St-Gall pour apporter à la Caisse jubilaire le message de sympathie,

les félicitations et les souhaits de l'Union. En termes châtiés, il redit les grands principes qui, dans le passé, ont fait la force des Caisses Raiffeisen, dans le présent assurent leur marche régulière et pour l'avenir permettent leur développement continu pour le plus grand bien de nos populations et de nos communautés rurales. Le diplôme offert par la Direction centrale et remis séance tenante rappellera aux gens d'Ursy qu'ils doivent demeurer fidèles à l'esprit raiffeiseniste.

M. l'abbé Sapin, chapelain d'Avry-devant-Pont, resté jeune et toujours dévoué, parle au nom de la Fédération de Fribourg-romand. Lui, qui prit une part active à la fondation de la Caisse d'Ursy, est heureux de constater, après 25 ans, que l'arbre qu'il s'est aidé à planter a porté et porte encore beaucoup de fruits.

Les porte-parole des Caisses de Bouloz et Porsel, MM. Sapin et Dévaud, expriment à leur tour leurs sentiments amicaux envers la Caisse jubilaire. M. Dévaud ajoute à ses dons d'orateur spirituel et éloquent celui d'un plateau en étain massif qu'il offre généreusement.

M. l'abbé Molleyres, révérend curé d'Ursy, est un soutien ferme et fidèle de la Caisse à laquelle il manifeste fréquemment sa sympathie agissante. Il exprime le vœu que le cinquantième anniversaire puisse se célébrer non plus à l'école, mais dans la grande salle paroissiale dont il prépare depuis plusieurs années la construction qu'il espère réaliser dans un avenir très proche parce qu'il en conçoit la nécessité urgente et impérieuse.

MM. Martin Gavillet, président de paroisse, et Henri Deschenaux, conseiller communal d'Ursy, au nom des autorités qu'ils représentent, tiennent à dire publiquement tout le bien qu'ils pensent de la Caisse de crédit mutuel et de ses administrateurs, forment des vœux pour un avenir toujours plus prospère et offrent les vins d'honneur.

Cette fête du souvenir et de la reconnaissance s'est déroulée dans une ambiance de gaieté croissante, autour de tables bien garnies et se termine au moment opportun par les derniers remerciements et souhaits du président et le chant du *Vieux Chalet*.

**

Assemblées ordinaires

VAL D'ILLIEZ (Valais)

L'assemblée annuelle de la Caisse de Val d'Illiez a eu lieu le 23 mars 1952.

La séance est ouverte par le président du Conseil de surveillance, qui donne tout de suite la parole à M. Puipe, président des Caisses de crédit mutuel du Valais-romand, pour une conférence sur «le statut de l'agriculture».

Après avoir fait l'historique des conditions économiques de l'agriculture depuis 1850 à nos jours, l'orateur expose simplement mais clairement le but de la loi et en commente les principaux articles.

Le président de l'assemblée remercie chaleureusement M. Puipe et forme l'espoir que personne n'hésitera à accepter la loi. Il y va de la viabilité de notre agriculture et de notre classe paysanne.

L'assemblée passe ensuite à la partie administrative. Le protocole ne donne lieu à aucune observation. Les comptes bouclent par un

bénéfice de 7010 francs et sont approuvés à l'unanimité. Les rapports du Comité de direction, du caissier et du Conseil de surveillance soulignent la marche ascendante de la Caisse. Celle-ci jouit de la confiance de toute la population du village: elle compte 129 sociétaires, son bilan est de 1,8 million et les réserves de 80 000 francs.

Un nouveau membre du Comité de direction est élu en la personne de M. Wilfrid Rey-Bellet. Il remplacera M. Paul Esborrat qui a quitté la localité. La séance prend fin par les paroles judicieuses et encourageantes de notre président fédératif.

B.

CORBEYRIER (Vaud)

C'est sous le signe de la joie et de la reconnaissance que, le samedi 16 février, notre petite Caisse a eu son assemblée générale. C'était la dixième depuis sa fondation. Aussi, pour marquer cette première décennie de son

existence, les comités avaient-ils décidé d'y inviter aussi les compagnes des sociétaires; douze répondirent à cet appel. Huit membres étaient absents dont deux pour maladie.

Après quelques paroles de bienvenue et après avoir salué la présence des dames, le président M. Jean Bournoud ouvre la séance. Le procès-verbal de la dernière assemblée est lu et adopté sans modification. Le rapport présidentiel, après avoir passé en revue les événements à l'étranger, en Suisse, la situation financière actuelle, s'étend davantage sur la marche de notre Caisse pendant le dernier exercice et relève quelques chiffres intéressants. Le caissier en fera de même. Ces deux rapports reflètent la joie qui est au fond de tous les cœurs des sociétaires présents, car notre œuvre accuse des progrès réjouissants, a acquis son droit de cité au village et ses services sont reconnus et appréciés comme il convient, avec l'espoir qu'au début d'une nouvelle décennie, ils le seront encore davantage.

Jusqu'à ce jour, notre petite banque a traité pour 1 700 000 francs d'affaires; elle accuse 160 000 francs au bilan, 4 000 francs de réserve, 27 membres et 139 livrets d'épargne. Cela pour une population très modeste d'un petit village montagnard. Ces chiffres feront peut-être sourire les responsables et les caissiers de certaines importantes Caisses de la grande famille Raiffeisen. Mais nous, nous en sommes d'autant plus fiers quand nous songeons aux débuts très difficiles, causés par une situation politique embrouillée de notre village au printemps de 1942 et la méfiance presque générale de notre population. Tout cela est heureusement du passé et l'avenir est plus souriant. Et ce qui nous réjouit particulièrement, c'est que notre principal but, développer l'épargne, est atteint puisque les sommes épargnées à ce jour se montent à 114 002 fr. 80 et combien parmi elles sont modestes et constituées par des enfants ou des jeunes épargnants. C'est avant tout sur eux que nous comptons pour voir prospérer notre institution.

Notre cher disparu, M. Heuberger, serait heureux aujourd'hui de voir les prédictions qu'il nous fit lors de l'assemblée de la Fédération vaudoise à Morges, la première où nous avons pris part, complètement réalisées et les encouragements sincères et cordiaux donnés à cette petite Caisse « qui lui tenait au cœur » avoir porté des fruits appréciés. A M. Heuberger nous nous faisons un plaisir et un devoir d'associer M. H. Serex, le parrain de notre Caisse, notre premier reviseur qui ne nous a pas ménagé ses conseils précieux, ses encouragements sincères. A ces amis de la première heure vont notre profonde reconnaissance et un cordial merci.

Voilà pourquoi nous sommes fiers et heureux de ces résultats et pleins d'optimisme et de courage pour entrer dans une nouvelle décennie. Nous sommes persuadés que la grande famille raiffeiseniste partagera notre bonheur.

Le rapport du Conseil de surveillance a souligné lui aussi la bonne situation de la Caisse, sa bonne gestion, le dévouement des responsables.

Avant de clôturer la séance, aucune proposition individuelle n'étant présentée, le président donne connaissance d'une lettre de l'Union qui s'associe à notre petite manifestation, souligne elle aussi les résultats obtenus et formule les « meilleurs vœux pour la prospérité et le développement constant de votre sympathique institution d'entraide villageoise ».

Le soussigné présente ensuite un petit aperçu rétrospectif sur la vie de notre petite Caisse de 1942 à 1952.

La convocation à l'assemblée mentionnait que le comité réservait « une surprise » aux membres. Le moment est venu de soulever le voile et de dire quel était l'objet de cette surprise. Chacun reçut un petit paquet contenant une catelle peinte à la main et cuite, représentant l'emblème raiffeiseniste avec l'inscription « Crédit mutuel - Corbeyrier - 1942-1952 », avec le nom de chaque membre. Cette modeste attention fut très appréciée. Elle aura sa place sur la table ou à la paroi, dans chaque foyer raiffeiseniste de notre petit village et rappellera à l'avenir ce premier jubilé de l'existence de notre Caisse de crédit mutuel.

Les comités responsables avaient en secret ménagé une surprise particulière à leur caissier en lui octroyant une allocation comme témoignage de reconnaissance, et à son épouse une plante fleurie. Les bénéficiaires furent très touchés de cette attention et remercièrent avec émotion pour cette marque de sympathie inattendue.

Puis les présents firent honneur à un simple et modeste repas très bien servi et durant lequel, et après, ne cessa de régner une bonne entente de saine et franche gaîté.

Et maintenant, en route vers l'avenir et, c'est tout notre espoir, vers le progrès, le développement, la prospérité de notre chère petite banque villageoise, Crédit mutuel de Corbeyrier.

R. M.

LE SÉPEY

Notre Caisse locale a tenu ses assises annuelles le samedi 22 mars au Sépey, ainsi en avaient décidé les Conseils pour suivre au désir de l'Union suisse de voir se tenir les assemblées un jour de semaine.

M. Aloïs Oguey, président du Conseil de direction, ouvre la séance en présence d'une cinquantaine de sociétaires et leur souhaite la bienvenue. Petit nombre de participants, me direz-vous, sur un effectif de 242 membres que compte la Caisse; mais réfléchissez bien à l'étendue de notre commune, à la saison peu favorable pour se déplacer, chemins en mauvais état avec une neige en fonte et encore très profonde.

M. Oguey, en termes clairs et précis, retrace l'activité locale, relève que malgré la situation internationale très mouvementée nous possédons encore le droit de délibérer souverainement, sachons l'apprécier.

C'est à M. Paul Morier, caissier, de présenter les comptes du 28^e exercice. Les données suivantes prouvent bien de la vitalité de notre institut. Le bilan ascende à 1 983 448 francs; le mouvement général à 3 677 400 francs en 2443 opérations. Le bénéfice de l'exercice de 9 772 francs versé au fonds de réserve augmente celui-ci à 115 342 francs.

Cette fortune sociale donne une structure solide à l'institution qui peut braver les vicissitudes des temps.

Le Conseil de surveillance, par son président M. Jules Marlétaz, rapporte sur les contrôles effectués. Il relève avec plaisir le travail de notre dévoué caissier et propose l'adoption des comptes, ce que l'assemblée ratifie à l'unanimité.

Deux membres du Conseil de direction et un de surveillance soumis à réélection sont confirmés dans leurs fonctions après quoi la séance est levée.

A. V.

MEZIÈRES (Vaud)

L'assemblée générale ordinaire de notre Caisse eut lieu le lundi 17 mars, à 20 heures, à la Grande salle.

Avant la séance, devant un très nombreux public, une conférence de M. Henri Blanc, secrétaire de la Chambre vaudoise d'agriculture, revêtit une importance primordiale, car il s'agissait de la loi sur l'agriculture. Par un exposé clair et précis, l'éminent conférencier démontra l'urgence nécessaire de doter notre pays d'une loi qui conserve une population paysanne forte et saine et une agriculture à la hauteur de sa mission. Après cet exposé, un membre du Conseil de surveillance, MM. les députés du cercle et M. le pasteur de la paroisse prirent la parole pour appuyer vigoureusement le projet.

M. Arnold Duperrex, président, remercie chaleureusement le conférencier et déclare ouverte la 35^e assemblée générale. Par un rapport très complet, il démontre l'activité réjouissante de notre Caisse qui groupe actuellement 235 membres. Les comptes furent commentés par le caissier M. Albert Cavin, qui est vivement félicité pour la façon dont il s'acquitte de sa tâche depuis 20 ans. Le mouvement général a été en 1951 de près de 3 millions de francs, en 1832 opérations; le bilan se monte à 1 444 000 francs; la réserve est de 95 092 fr. 71 et le bénéfice de l'exercice de 7 843 fr. 15.

Après le rapport de M. Jules Rod, président du Conseil de surveillance, les comptes et le bilan furent approuvés à l'unanimité. Deux membres du Comité de direction sont confirmés, ce sont MM. Frédéric Gloor, secrétaire, et M. Albert Cavin, caissier.

La bonne situation de la Caisse permettra de réduire de façon appréciable les taux d'intérêts des comptes débiteurs pour l'année en cours.

Comme de coutume, une vaillante fanfare composée d'une douzaine de raiffeisenistes agrémenta la soirée de ses productions, puis chacun fit honneur aux succulentes salées arrosées d'un Grandvaux généreux, produit de la récolte d'une commune du Jorat qui possède non seulement de superbes forêts, mais aussi de belles vignes au cœur de Lavaux.

G.

ORZENS (Vaud)

Lundi soir 3 mars, la Caisse de crédit mutuel d'Orzens a tenu son assemblée générale annuelle sous la présidence de M. W. Billaud, président du Comité de direction. Après les souhaits de bienvenue à une nombreuse participation de sociétaires, le président donne la parole au secrétaire M. Ernest Burkhard pour la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée générale qui est adopté.

M. William Billaud présente son rapport présidentiel sur le 19^e exercice. L'année 1951 comme les précédentes n'a pas apporté la paix dans ce monde agité. *La vigilance reste un des devoirs essentiels de l'heure.* La hausse des prix n'a pas été freinée, seuls les produits agricoles n'ont pas suivi cette courbe ascendante. Nous entrons maintenant dans une année de décision avec la loi fédérale sur l'agriculture. Espérons que la votation du 30 mars prochain prouvera que la solidarité confédérale n'est pas un vain mot.

L'activité de la Caisse a été marquée par l'inscription de trois nouveaux membres, ce qui porte le nombre des sociétaires à 68. Le

président rappelle que le respect des principes Raiffeisen et le sérieux apporté dans l'octroi des prêts constituent la meilleure réclame pour une Caisse qui veut rester au service de la communauté rurale.

Paysan, le chemin est long
Mais ne te lasse pas.
La vie est un sillon
Les bons grains lèvent sur tes pas.

M. Agénor Burla, caissier, présente son rapport. Il relève que dans les comptes figure un subside de 10 000 francs de l'Etat pour les améliorations foncières qui vont entrer dans leur réalisation sous peu. Le public a confié pour près de 70 000 francs de capitaux frais, ce qui porte le bilan à 519 568 fr. 42. Plusieurs retraits ont eu lieu, conséquence de la réadaptation des prix des produits agricoles. Le bénéfice net est de 1 647 fr. 75. M. Burla insiste sur le côté éducatif de la Caisse Raiffeisen. M. Edmond Burla, syndic et président du Conseil de surveillance, donne lecture de son rapport; il félicite le Comité de direction pour son excellente gestion et fait adopter les comptes, qui sont acceptés par l'assemblée à l'unanimité. Aux nominations statutaires, M. Agénor Burla, caissier, est brillamment réélu pour quatre ans par la totalité des membres. Après le paiement de l'intérêt de la part d'affaire, le comité a eu la main heureuse en demandant à M. Albert Chevalley, député d'Orzens, de présenter une causerie sur le travail du Grand Conseil vaudois. M. Chevalley fait part en premier de ses impressions de député. Il présente ensuite les problèmes intéressants l'agriculture, qui ont été examinés par le Grand Conseil au cours de la législature actuelle. Ce brillant tour d'horizon des objets soumis au Grand Conseil montre combien les tâches des députés sont vastes et comment ils doivent avoir constamment le souci du bien de la communauté. M. Chevalley sut présenter son exposé avec objectivité tout en exprimant librement ses opinions personnelles. L'attention de l'auditoire lui prouva tout l'intérêt que chacun porte aux travaux de nos Autorités. M. le syndic d'Orzens lui présente les remerciements mérités.

L'action raiffeiseniste est bienfaisante pour le peuple et la patrie. C'est une action sociale au service du prochain.

B.

VILLARS-LE-TERROIR (Vaud)

Chaque année, à pareille époque, un événement important au village est l'assemblée générale de notre Caisse. Le 5 mars, à 20 h., M. Constant Allaz, nouveau président, ouvre la séance; 68 membres sur 77 que compte actuellement notre Caisse sont présents.

Les tractanda ordinaires sont rapidement liquidés. Le président donne lecture de son suggestif rapport. Bien que l'activité de notre Caisse ait été influencée par les circonstances générales, le président est heureux de pouvoir rapporter sur un nouvel exercice fructueux. Un bénéfice de près de 4 000 francs vient grossir la réserve sociale qui atteint ainsi 37 124 fr. 90. D'autre part, il relève les taux très avantageux offerts par notre Caisse. M. Allaz termine en invitant chacun à considérer toujours plus le vrai sens de la solidarité villageoise.

M. Raymond Dutoit, caissier, commente pour la cinquième fois les comptes de l'exercice écoulé; c'est avec plaisir qu'il donne quelques compléments d'explications aux extraits envoyés à chaque sociétaires lors de la

convocation à l'assemblée. Sa satisfaction de caissier fut grande lorsque, le 26 janvier, il bouclait les comptes de 1951 et constatait un aussi beau résultat. Le roulement de plus de 760 000 francs est inférieur au précédent exercice, mais les 928 opérations sont plus nombreuses que l'an dernier. Le caissier met l'accent sur le compte courant débiteur qui doit être un miroir du roulement de l'exploitation de son titulaire, et non pas un compte gelé, qui est toujours à son maximum, ceci dans l'intérêt même du client.

La somme du bilan dépasse 860 000 francs et est sans cesse en augmentation. Avec près de 500 000 francs de créances hypothécaires, notre Caisse villageoise talonne de très près le titre d'«établissement de crédit foncier».

C'est à M. le curé C. Bavaud, président du Conseil de surveillance, qu'incombe la délicate tâche du rapport de cet organe de contrôle. Il le fait avec doigté et une compétence toute particulière. Remerciant chaque responsable du travail fourni, il se fait un devoir de rappeler aux sociétaires et par eux à toute la population, le sens profond et toujours actuel de l'épargne individuelle bien comprise. Ce qui est un garant d'avenir pour l'épargnant et par le fait même un apport précieux à notre Caisse, pour l'alimentation de ses besoins. Malgré les institutions de prévoyance et l'A.V.S., l'épargnant s'assure une plus grande liberté d'action pour ses vieux jours.

Sur proposition du Conseil de surveillance, les comptes et bilan de l'exercice 1951 sont approuvés; un intérêt de 5 % brut est servi aux parts sociales.

La séance se poursuit par les élections statutaires. Une reconnaissance est offerte à M. Constant Pittet, secrétaire du Conseil de surveillance depuis 25 ans. Ce qui met le bénéficiaire dans un contentement qu'il communique facilement en remerciant le président et le caissier.

Pour fraterniser encore davantage, il est offert une gentille collation, ce qui permet aux langues de se délier plus facilement et de commenter plus ouvertement les résultats acquis et les avantages d'avoir une «banque» au village.

Après avoir fait honneur aux bons crus vaudois et aux produits du boulanger-sociétaire, chacun s'en retourna chez soi, content d'avoir passé une belle soirée et satisfait d'emporter une nouvelle provision de confiance et de bons sens de solidarité.

R. D.

ORSONNENS (Fribourg)

C'est le 24 février que les sociétaires de notre Caisse Raiffeisen se sont réunis pour examiner la gestion et les comptes de 1951, soit du 24^e exercice. Pour la première fois, l'assemblée s'est tenue dans la grande salle de l'auberge et la participation a été nombreuse.

Il fut successivement donné lecture des rapports du président du Comité de direction, M. G. Berset, et de celui du nouveau caissier en fonction depuis quelques mois, M. Max Gremaud, instituteur à Villargiroud, qui a fait un bon départ au service de la Caisse.

Il ressort de ces deux rapports que notre Caisse continue à déployer une heureuse activité. Le nombre des membres se maintient à 69. Le bilan atteint 587 502 francs, en augmentation de 16 500 francs sur le précédent. Il y a diminution de 14 000 francs au chapitre de l'épargne, mais le nombre des déposants est en augmentation. La Caisse doit tou-

jours servir ponctuellement ses déposants. Il faut toutefois constater que l'esprit d'épargne est partout en baisse et c'est regrettable. Il est vrai que la vie est chère et que les nombreuses occasions de dépenser ne favorisent pas l'épargne.

Le bénéfice de l'exercice a été de 2 339 fr., portant les réserves à 24 610 francs.

Au cours de l'exercice, il a été octroyé pour 38 800 francs de nouveaux prêts à terme et ouvert deux crédits en compte courant pour un montant de 11 000 francs. Au cours des cinq dernières années, nous avons accordé des prêts à terme et ouvert des crédits en comptes courants pour un montant de 249 000 francs, soit plus de la moitié des fonds actuellement placés dans le rayon de la Caisse. C'est dire que notre banque prend de l'extension. A la fin de l'exercice, la liquidité était bonne.

Dans son rapport, le président du Conseil de surveillance releva l'excellent travail du Comité de direction et du caissier, ainsi que la situation avantageuse de la Caisse et les services qu'elle peut rendre. Il termina son rapport en proposant à l'assemblée d'adopter ces comptes, ce qui fut fait à l'unanimité.

Divers membres furent confirmés dans leur fonction, soit au Comité de direction le président M. G. Berset et M. Léon Chassot, puis au Conseil de surveillance MM. Raymond Defferard, Oscar Noël et Louis Richoz. On dut enregistrer avec regret la démission de M. Vincent Ropraz, membre et secrétaire du Comité de direction, à qui le président exprima ses remerciements. Il fut remplacé par M. Pie Chanmartin, secrétaire communal à Chavannes s/Orsonnens.

L'assemblée entendit ensuite une petite causerie du président sur les comptes courants. Il donna une définition concrète de ce que doit être un compte courant, comme aussi de ce qu'il ne doit pas être, c'est-à-dire un compte dormant. Il fit ressortir les avantages, lorsqu'il est judicieusement utilisé, comme aussi les dangers d'un tel compte toujours épuisé au maximum.

Comme de coutume, l'assemblée se termina par l'appel et la distribution du dividende.

G. B.

BODEVILLIERS (Neuchâtel)

Samedi 22 mars, notre Caisse a tenu sa 14^e assemblée générale qui fut des plus réussies. M. James Jacot, président, salue la présence de M. Pierre Urfer, vétérinaire à Fontainemelon, président de la Fédération cantonale neuchâteloise des Caisses Raiffeisen, puis présente le rapport du Comité de direction, faisant ainsi ressortir les principaux chiffres du bilan. 69 sociétaires forment maintenant l'effectif de notre Caisse. Le bilan s'est encore développé et accuse maintenant une somme dépassant 700 000 francs. Le service d'épargne dépasse 400 000 francs, alimenté qu'il est par plus de 320 livrets. Les obligations augmentent d'une vingtaine de mille francs et se montent à près de 180 000 francs. Par contre, les prêts contre cautionnements ou nantissements sont en régression de près de 16 000 francs, ce qui est tout à l'honneur des débiteurs. Par contre, les hypothèques en 27 comptes dépassent le demi-million.

M. Hermann Guyot, caissier, illustre plus spécialement les chiffres du compte de pertes et profits. Aucune perte à supporter; les différents chiffres font l'objet d'une étude et tendent tous à démontrer la bonne marche de la

Caisse et l'esprit économique qui y est pratiqué. Les 1300 opérations démontrent largement que notre institution est toujours davantage utilisée pour les besoins de nos populations et de nos autorités communales et ecclésiastiques. Constatation agréable à faire et réjouissante pour les organes dirigeants. En conclusion, M. Jean Aiassa, président du Conseil de surveillance, donne connaissance du rapport de son autorité et propose d'adopter les comptes tels qu'ils sont présentés, avec remerciements au Comité de direction et au caissier. Une fois l'intérêt des parts sociales versé aux membres présents, la partie administrative se trouve terminée.

Pour la circonstance, il a été fait appel à M. Charly Guyot, écrivain et professeur à l'Université de Neuchâtel, un enfant du village, qui s'est plu à s'y retrouver quelques instants. M. Guyot entretint son nombreux auditoire d'un sujet à la fois gai, amusant et très intéressant : « Autour du Chat Noir — l'esprit de Montmartre à la fin du XIX^e siècle ». Chaque participant conservera un souvenir inoubliable de cette soirée agréablement.

G.

LES BRENETS (Neuchâtel)

Samedi 22 mars, à 14 heures, les membres de notre Caisse des Brenets se sont réunis au château des Frères sous la présidence de M. Charles Sauser, président. Cette rencontre annuelle a vécu une solennité : elle marquait le 15^e anniversaire de la fondation de notre institution. Cinq membres fondateurs exercent encore leurs fonctions aux Comités : MM. Charles Sauser, Emile Rosselet, Emile Matthey, Roger Jequier et Fritz Pétremand, caissier. Après la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée qui fut adopté, le président rappelle le décès de trois de nos membres depuis la dernière assemblée et prie les membres de se lever en leur mémoire ; puis il annonce l'admission de huit nouveaux membres auxquels il souhaite une cordiale bienvenue. Dans son rapport, le président relève que l'année 1951 peut être considérée comme moyenne pour le rendement de l'agriculture et florissante pour l'industrie et l'artisanat de notre région ; la conjoncture exerce une heureuse influence sur notre petite banque qui accuse une augmentation de son bilan atteignant 719 634 fr. 75 avec un bénéfice net de 3 507 fr. 55 versé au fonds de réserve qui atteint ainsi 20 095 fr. 90. Notre caissier commente les différents postes et nous présente la marche intéressante de la progression annuelle de notre Caisse de son début à cette année, coup d'œil qui donne de la satisfaction et de la reconnaissance à tous ceux qui ont contribué à l'établissement de notre banque villageoise, qui mérite et souhaite toujours plus la confiance de la population.

Le président du Conseil de surveillance présente son rapport et conclut à l'adoption des comptes tels qu'ils sont présentés.

Aux divers, M. Charles Sauser donne lecture du procès-verbal de l'assemblée constitutive du 30 mai 1937, à laquelle 22 personnes fondèrent la « Caisse de Crédit mutuel des Brenets » (système Raiffeisen) qui compte aujourd'hui 149 adhérents. A l'unanimité, l'assemblée demanda aux Comités d'être plus sévères pour les absences et de ne prendre en considération que les cas de force majeure comme excuse valable.

La partie administrative terminée, com-

mença la partie récréative pour laquelle nos Comités nous réservaient une agréable surprise. Pour commémorer notre 15^e année d'existence, une petite collation nous fut offerte, préparée de main de maître par Mme Florin, arrosée par son auguste époux et servie par de gracieuses dames ; il n'en fallut pas davantage pour faire sortir du rang des raiffeisenistes un orchestre : piano et accordéons firent vibrer bien des cœurs. Mais l'heure inexorable sonna le rappel à la tâche quotidienne, chacun emportant de cette assemblée un agréable souvenir avec l'espoir de pouvoir, Dieu voulant, récidiver l'an prochain.

P. G.

COUVET (Neuchâtel)

Notre Caisse a tenu sa huitième assemblée générale samedi 8 mars 1952. Une quarantaine de membres avaient répondu à l'appel des comités. La séance est ouverte à 20 heures par M. Roger Crétinier, président du Comité de direction, qui souhaite la bienvenue à chaque participant.

Les rapports du Comité de direction, du caissier et du Conseil de surveillance font ressortir le développement constant et réjouissant de notre Caisse locale qui a su gagner la confiance du public. N'oublions pas qu'il existe trois agences de banque à Couvet, ce qui constitue une sérieuse concurrence. Malgré cela, notre établissement gagne chaque année du terrain, grâce à la propagande personnelle des membres, car notre meilleure réclame est de bien servir.

Nous portons toujours notre principal effort sur l'épargne et nous nous efforçons de placer nos livrets dans toutes les couches de la population. Nos efforts sont récompensés, puisque 31 nouveaux livrets ont été créés en 1951, ce qui porte le total des livrets émis à ce jour à 264.

Les obligations sont également en augmentation de 27 500 francs, ce qui porte leur montant au bilan à 186 500 francs.

Après paiement de l'intérêt de 5 % aux parts sociales, le bénéfice net du huitième exercice se monte à 2 557 fr. 95. Il est entièrement versé à la réserve qui s'élève, à fin 1951, à 15 160 fr. 20.

Le chiffre du bilan est de 542 150 fr. 85, alors que le mouvement général est de 904 478 fr. 22 en 1 136 opérations. Le montant important des obligations souscrites modifie la structure du bilan en le rendant encore plus sain, car en regard de nos prêts hypothécaires, nous opposons nos 186 500 francs d'obligations, ce qui assure un parfait équilibre du bilan.

L'effectif à fin décembre est de 68 membres.

L'assemblée rend un ultime hommage à notre collègue membre fondateur et membre du Comité de direction décédé, M. Marcel Currit, et nomme pour le remplacer M. Eric Graber, au Bois-de-Croix.

Le caissier a relevé dans son rapport que malgré l'autorisation des autorités neuchâtelaises, la Commune de Couvet ne travaille toujours pas avec notre Caisse, ni comme débitrice ni comme créancière. Nous le regrettons d'autant plus que nous sommes maintenant un contribuable à ne pas négliger. Espérons qu'un jour viendra où nous parviendrons à gagner *même* la confiance des autorités communales !

Nous rappelons aussi aux agriculteurs de

la montagne qu'ils peuvent utiliser avantageusement les services de notre compte de chèque postal N^o IV.4268 pour leurs relations avec la Caisse. Les apports d'argent se faisant d'une manière régulière, nous insistons pour que nos membres nous signalent les occasions de placement qui pourraient se présenter.

Une collation fut offerte à chaque participant, sous la forme d'un excellent sandwich et du verre de l'amitié.

C.

MOTIERS (Neuchâtel)

Jeudi 13 mars 1952, notre Caisse tenait son assemblée annuelle ordinaire sous la présidence de M. Albert Chédel, président du Comité de direction.

Devant 21 membres, le président présente son rapport pour l'année 1951. L'exercice écoulé fut heureux pour l'activité de notre Caisse et après 3 ans d'activité nous pouvons être satisfaits des résultats obtenus. Au début de l'année 1951, nos disponibilités étaient normales et nous avons eu l'avantage, tout au cours de 1951, de trouver immédiatement des placements pour les dépôts qui nous ont été confiés, ce qui nous permet de maintenir les taux en vigueur.

M. Pierre Thiébaud, caissier, commente les comptes qui ont été remis à chaque membre. Des comptes, il est facile de voir que les dépôts en obligations et sur livrets d'épargne sont en heureuse augmentation. Le nombre des livrets d'épargne est à ce jour de 75. Le chapitre des comptes courants montre également que nos membres font toujours plus usage des avantages que présente un compte courant pour un commerçant, un artisan ou un agriculteur. Le bénéfice permet de verser un intérêt de 4 % aux parts sociales. Le bilan se monte à 105 000 francs. Le caissier insiste auprès des membres pour que ceux-ci fassent connaître toujours plus autour d'eux notre institution, et travaillent de plus en plus avec elle.

M. Marc Arn, secrétaire du Comité de surveillance, propose à l'assemblée d'adopter les comptes tels qu'ils sont présentés, avec remerciements sincères au caissier pour son dévouement et son travail. M. Arn tient à déclarer que le Comité de direction a toujours travaillé d'après les solides principes qui sont à la base d'une Caisse Raiffeisen. Il exprime à tous les membres du Comité de chaleureux remerciements, particulièrement au président M. Albert Chédel.

Les comptes ayant été adoptés, M. Albert Chédel rappelle les débuts de la Caisse môtisane et les principes qui sont à la base de notre société.

T.

TRAVERS (Neuchâtel)

La quatrième assemblée générale de notre Caisse a eu lieu le samedi 23 février, à 13 h. 45 en la grande salle du château. Le président, M. Henri Treuthardt, souhaite la bienvenue aux membres présents (70 %) et en particulier à cinq nouveaux sociétaires.

Les rapports de gestion présentés par le président et le caissier font état du développement rapide de notre institution, ce qui prouve que notre population lui a accordé sa confiance et reconnaît son utilité. Le bilan qui atteint 358 000 francs est en augmentation de 125 000 francs sur l'exercice précédent.

120 000 francs de nouveaux fonds nous ont été confiés. Par contre, les transactions ayant été rares durant l'année écoulée, dans notre

commune, notre portefeuille de prêts n'a pas augmenté en proportion et nous avons eu recours aux placements à terme à l'Union. Notre bénéfice net est de 115 fr. 05, après qu'un amortissement de 400 francs ait été opéré sur les frais de fondation.

Le rapport du Conseil de surveillance, que préside M. Robert Wyss, relève la solidité de nos placements et crédits et la parfaite gestion du Comité de direction et du caissier. L'assemblée accepte les comptes et rapports présentés.

Les nominations statutaires occupent une place importante dans notre ordre du jour, car nous arrivons au terme d'une période de quatre ans. Les membres des comités et le caissier dont le mandat était à disposition sont réélus, à l'unanimité.

Pour terminer cette séance, le caissier, M. Roger Hügli, fit une causerie sur *Le secret bancaire*. Ce fut l'occasion de méditer sur le devoir de discrétion qui lie nos organes responsables et de prouver aux sociétaires que le secret est tout aussi bien gardé au sein d'une Caisse Raiffeisen locale que dans une grande banque anonyme. « Si la parole est d'argent, le silence est d'or ! »

R. H.

FAHY (Jura)

Samedi 2 février, notre Caisse Raiffeisen tenait son assemblée annuelle pour passer les comptes de son 7^e exercice. L'ordre du jour se déroula très rapidement car chaque sociétaire avait en main une feuille avec les principales opérations.

L'actif président du Comité de direction, M. Louis Daucourt, nous fit un rapport sur l'activité de notre institution qui, bien que très jeune encore, est dans une situation florissante. Les progrès sont lents mais solides et le nombre des sociétaires est de 67.

Puis le caissier M. Edmond Périat nous donne l'état des comptes dont voici quelques chiffres : bilan 273 000 francs ; bénéfice 1909 francs ; réserve 5 843 francs. Le roulement est de 733 000 francs en 794 opérations.

Pour terminer le président du Conseil de surveillance constate la régularité des affaires, la bonne marche de la caisse de crédit. Il fit, en conséquence, approuver les comptes et le bilan non sans avoir exprimé aux dévoués président et caissier ses félicitations et ses remerciements. Le paiement de l'intérêt des parts sociales clôtura cette partie de l'assemblée.

La Caisse de Fahy est en très bonne posture ; elle jouit de l'estime et de la confiance. Il est à souhaiter qu'elle poursuive son œuvre bienfaisante car elle veut être au service de tous sans distinction.

Pour la circonstance, sous les auspices de la Caisse et de la Société de laiterie, eut lieu, après l'assemblée, une conférence de M. Cerf, professeur à Courtemelon. M. Cerf, accompagné de M. Fleury, parla avec autorité et devant un auditoire compact du *remaniement parcellaire*, sujet important et actuel s'il en fut. Cette conférence fut suivie avec grande attention ; elle ouvrit des horizons nouveaux, fit voir les avantages, les conditions et les difficultés d'une telle entreprise. Le branle était donné : dès lors les esprits ont une grande matière à discussions de toutes sortes et cela témoigne de l'intérêt et du souci de la classe rurale pour sa prospérité et son avenir.

X.

LA FERRIERE

La dixième assemblée de notre Caisse Raiffeisen a eu lieu samedi 8 mars à la Salle com-

munale. La présentation des comptes démontra, une fois de plus, la bonne marche de notre petite banque locale. En effet, le roulement de l'exercice 1951 a atteint 750 000 fr., tandis que le bilan offre les chiffres de 305 000 francs à l'actif comme au passif, avec un bénéfice de 1700 francs et une réserve de plus de 6000 francs. Le nombre des membres est actuellement de 43, mais la Caisse a délivré déjà 165 carnets d'épargne représentant une somme de près de 200 000 francs.

Ensuite du décès de M. Christ Geiser, ancien président du Conseil de surveillance, et de la démission de M. Hermann Rohrbach, président du Comité de direction, l'assemblée procéda aux élections nécessaires. M. Pierre Léchet, pasteur, fut élu président du Conseil de surveillance, et M. Paul Oberli, agriculteur, fut appelé au poste de président du Comité de direction. Un membre du comité fut encore élu en la personne de M. Jacques Studer, laitier, puis l'assemblée confirma dans leurs fonctions les membres de la série sortante et M. Léon Mouche, le dévoué caissier.

Des remerciements furent adressés à M. Rohrbach, qui quitte la présidence de notre Caisse après en avoir été membre fondateur, il y a dix ans, et l'avoir conduite d'excellente façon jusqu'à cette année.

ORVIN (Jura)

Notre quatorzième assemblée générale, fixée au 16 mars dernier, avait attiré un bel auditoire de membres et d'amis. Au préalable, nous avons distribué une copie de notre bilan afin de permettre à nos membres d'étudier les divers chapitres des comptes de l'exercice écoulé.

Après l'audition d'un excellent verbal sur la dernière assemblée, les comptes, de même que les divers rapports des Comités et du caissier furent adoptés à l'unanimité. C'est cependant avec un vif intérêt que l'assemblée suivit les commentaires de l'administration. Le président traita de la situation économique en général cependant que le caissier détaillait les comptes avec de judicieuses remarques ou conseils à l'usage de ses clients. Nous sommes heureux de répéter quelques-uns des chiffres présentés à cette assemblée, et nous aimons croire que le « regain de zèle » entrevu ces derniers temps ne se dissipera pas, mais que chaque membre travaillera inlassablement à recruter de nouveaux membres et surtout des emprunteurs.

Notre bilan a passé de 374 000 à 464 000 francs, et le mouvement s'est enflé de 107 000 francs, pour atteindre 741 000 francs.

Le résultat général se traduit par un profit net de 2599 fr. 77, qui porte nos réserves à 15 756 fr. 41.

Durant l'année écoulée, nous avons eu le plaisir d'enregistrer de nouvelles admissions qui ont porté notre effectif à 72 membres, ce qui complète le tableau réjouissant des succès de 1951.

Les commentaires de la gérance relevèrent tous ces succès en ajoutant cependant qu'un sentiment de haute valeur, au-dessus de la progression des chiffres, devait nous guider, à savoir l'intérêt général.

Les élections statutaires qui figuraient aux tractanda n'apportèrent aucune modification, ce qui dénote que la confiance conférée est méritée.

M.

ST-URSANNE (Jura)

Notre Caisse de crédit mutuel a tenu dimanche 3 février la 19^e assemblée générale. Forte de près de 80 participants, cette belle réunion de sociétaires a entendu, après les salutations d'usage et un procès-verbal de parfaite tenue, un excellent rapport d'activité de son président, M. Xavier Marchand. Puis, le caissier, M. Georges Cramatte, a présenté les comptes annuels 1951. Sur proposition du président du Conseil de surveillance, M. Léon Buchwalter, comptes et bilan ont été approuvés à l'unanimité.

Les commentaires du caissier permettent de constater que notre Caisse Raiffeisen continue son heureux développement et que le dernier exercice a été tout particulièrement réjouissant. Cette institution locale gère actuellement 1 116 000 francs. Son bilan a donc augmenté de 240 000 francs en une année et son chiffre d'affaires voisine les 2 millions. Le bénéfice de 4345 francs est versé intégralement au fonds de réserve qui, de ce fait, prend d'année en année une certaine consistance. Depuis le dernier exercice, la Caisse est reconnue comme établissement de crédit foncier.

Au cours de la séance, des élections statutaires ont maintenu en fonction, par une marque unanime de confiance et d'estime, MM. Eugène Girardin et Ernest Jeannerat membres du Conseil de direction, MM. Léon Buchwalder et Fernand Cerf président et membre du Conseil de surveillance, ainsi que M. Cramatte, caissier. Ces personnes dévouées et compétentes méritent cette confirmation et les félicitations les plus sincères.

La Caisse Raiffeisen jouit d'une grande confiance auprès de toutes les couches de la population de la ville et des localités environnantes, comme aussi auprès des autorités des communes de sa circonscription. Elle devient, avec plus d'importance chaque année, la banque locale d'épargne et de crédit qui gère sans spéculer, prête sous bonne garantie, conserve une forte liquidité. Elle rend service aux débiteurs et aux épargnants du Clos-du-Doubs qui, sur place, peuvent régler leurs affaires ou déposer leurs avoirs à de bonnes conditions de taux. Cette institution coopérative fondée il y a 18 ans, recrute ses membres aussi bien chez les agriculteurs que parmi les ouvriers. Bien qu'elle compte déjà 122 sociétaires, elle grossira encore ses rangs, car elle est appelée à rendre de plus en plus service à toutes les personnes qui lui feront l'honneur de s'adresser à elle.

Cr.

HEREMENCE (Valais)

Pour donner connaissance à ses membres des comptes du 42^e exercice, l'assemblée générale de notre Caisse s'est tenue le 2 mars dans sa salle de réunion. A midi et demie, un important auditoire est venu combler la salle.

Le président, M. Frédéric Mayoraz, s'empresse d'ouvrir l'assemblée. Tout en leur souhaitant la bienvenue, il remercie les membres de leur belle participation à cette manifestation annuelle.

Un souhait de bienvenue spécial est adressé au président de la Fédération du Valais-romand, M. Adrien Puipe, qui, malgré son âge avancé et la déféction de nos voies de communication occasionnée par la fonte des neiges, a bien voulu nous honorer de sa présence. Le président salue également la présence de M. le révérend curé Martin qui, lui aussi,

veut bien s'intéresser à notre institution. Il se sent tout heureux d'annoncer l'augmentation de la famille raiffeiseniste de la commune; en effet, les 5 nouveaux membres de 1951 ont apporté l'effectif des coopérateurs à 228.

Après la lecture du protocole de la dernière assemblée, l'auditoire a le plaisir d'entendre le président de la Fédération du Valais-romand. Dans un brillant exposé, M. Puipe parla du projet de loi agricole qui sera soumis au peuple le 30 mars. Il signale la nécessité de créer cette loi destinée à améliorer la situation de l'agriculture et à maintenir la population paysanne, foyer de morale chrétienne.

Après ces paroles chaudes et de toute actualité, le caissier donna lecture des comptes pour l'exercice écoulé.

Le chiffre des dépôts a marqué une augmentation de 83 000 francs sur ceux de l'année précédente. Le mouvement général atteint le montant de 1 912 500 francs. Le bilan soldait par 1 084 600 francs.

Le président du Comité de direction présenta un rapport sur la situation de la Caisse et félicita les membres et tous les collaborateurs pour l'intérêt qu'ils portent toujours à la Caisse en traitant leurs affaires avec elle, contribuant ainsi à faire progresser notre institution pour le bien de chacun et le bien commun.

Le caissier, M. Alexandre Mayoraz, donna à son tour son rapport traditionnel; il renseigna les membres sur l'apport d'argent et sur le mode de placement et félicita les membres des deux Conseils du zèle qu'ils apportent toujours, malgré la gratuité de leur fonction, à la bonne marche de la Caisse.

M. Jean-Joseph Nendaz, président du Conseil de surveillance, qui remplit son mandat avec un dévouement exemplaire, donna également connaissance d'un rapport très fouillé sur la situation de la Caisse et proclama les succès réalisés au cours du dernier exercice; il invita l'assemblée à se prononcer sur l'approbation des comptes, ce qui intervint à l'unanimité.

L'ordre du jour prévoyait encore l'élection de trois membres des Conseils: MM. Antoine Sierro, Jean Seppy et Jean-Joseph Nendaz ont été réélus par acclamation et à l'unanimité.

Aucune proposition individuelle n'étant faite et l'ordre du jour administratif étant épuisé, la partie récréative apporta tout de suite la détente des chiffres: un vin succulent est servi, cependant que le « père Puipe » nous entretient sur un tas de problèmes intéressants et particulièrement sur l'origine de notre Caisse, car lui seul en a été le témoin. Le Chœur mixte d'Hérérence rehaussa par ses productions cette partie récréative particulièrement réussie.

La parole fut enfin donnée au vicaire de la paroisse pour les prières traditionnelles. Nos sociétaires emporteront de cette journée le meilleur souvenir et ils reprendront avec toujours plus d'ardeur leurs activités habituelles.

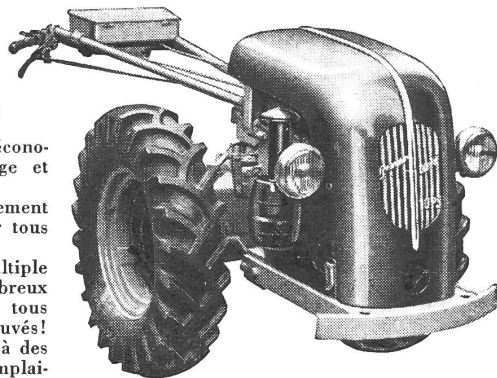
A.

NOTE DE LA REDACTION

Le manque de place nous oblige à renvoyer encore quelques comptes rendus d'assemblées de Caisses. Nous nous en excusons auprès de nos aimables correspondants.

Le Petit Tracteur GRUNDER à un axe

Une réalisation d'avant-garde dans le domaine de la machine agricole !



Ses avantages :

★ Des plus économiques à l'usage et entretien !

★ De rendement maximum pour tous travaux !

★ D'usage multiple avec ses nombreux accessoires, tous connus et éprouvés !

★ Déjà vendu à des milliers d'exemplaires, garantissant ainsi effectivement et pratiquement un usage et un rendement parfait !

Le tracteur à un axe GRUNDER est livrable : au choix !

avec les moteurs GRUNDER à benzine-pétrole de 8 ou 10 CV, avec le moteur GRUNDER-DIESEL de 10 CV,

avec ou sans différentiel blocable, mais toujours avec son célèbre déclabotage automatique des roues. Brevet +.

GRUNDER le premier et actuellement encore le seul tracteur à un axe ayant été éprouvé et reconnu par l'Institut suisse pour le machinisme et la rationalisation du travail dans l'agriculture, à Brougg.

Des démonstrations sur terrains préparés sont certainement très spectaculaires.

Seul, par contre, des travaux exécutés CHEZ VOUS, dans votre propre domaine, vous convaincront des qualités d'une machine. Demandez-nous sans tarder, sans aucun engagement pour vous, une démonstration CHEZ VOUS !

Grunder
& CIE. S.A.

FABRIQUE DE MACHINES BINNINGEN / BALE

Tél. (061) 8 14 16

Ecrivez-nous encore aujourd'hui pour recevoir immédiatement prospectus et catalogues !

Extrait des délibérations de la séance du Conseil d'administration de l'Union du 27 mars 1952

En ouvrant la séance, M. le président Eugster rend hommage à la mémoire de Johann Scherrer, de Niederhelfenschwil, décédé le 1^{er} mars, qui fut membre et vice-président du Conseil d'administration de 1912 à 1948. Johann Scherrer a pris une part active et prépondérante à l'édification de l'Union, à laquelle il a rendu d'éminents services. La communauté raiffeiseniste suisse lui doit une profonde reconnaissance et lui gardera un souvenir fidèle.

1. Les conditions d'adhésion étant dûment remplies, les Caisses suivantes, récemment constituées :

Bettlach (Soleure)

Lütschental (Berne)

sont admises dans l'Union. Le nombre des Caisses affiliées passe ainsi à 936.

2. Statuant sur les demandes exigeant son prononcé, le Conseil d'administration accorde 12 crédits spéciaux à des Caisses affiliées portant sur un montant total de 760 000 francs.

3. La direction de la Caisse centrale soumet le bilan mensuel de février et présente un rapport circonstancié sur le développement des opérations au cours des premiers mois de l'année. Le bilan est sous le signe d'un important afflux de capitaux des Caisses affiliées de 13,22 millions de francs, dont 5 millions environ ont été affectés au remboursement de crédits.

4. La direction de l'Office de revision donne connaissance du tableau statistique de l'ensemble des Caisses affiliées au 31 décembre 1951. Grâce à la promptitude exemplaire dont ont fait de nouveau preuve les caissiers lors de l'établissement et de la remise

de leurs comptes annuels, l'important travail statistique qui incombe à l'Union a pu être terminé le 19 mars déjà. La somme globale des bilans se monte à 1 028 millions de francs, en augmentation de 6 % par rapport à l'année précédente. Ce résultat témoigne de la confiance croissante dont les Caisses Raiffeisen sont l'objet et de l'indéniable aptitude de la population rurale à gérer elle-même, démocratiquement, son épargne et son crédit. Le Conseil d'administration tient à féliciter les membres des Comités et les caissiers des résultats obtenus, dignes de procurer une légitime satisfaction.

5. Le programme du *congrès Raiffeisen* qui aura lieu à Bâle les 4/5 mai est définitivement arrêté et le bureau central chargé de l'organisation générale de cette manifestation.
6. Le Conseil prend connaissance du *rapport de la Société fiduciaire REVISA* concernant la révision des comptes annuels de 1951 de la Caisse centrale. Ce rapport se plaît à signaler la bonne administration de l'Union

et notamment la politique de placement prudente et sûre qui est constamment observée.

COMMUNICATIONS DU BUREAU DE L'UNION

*Aux Caisses du Valais romand
Radiations au registre foncier.*

Conformément aux instructions données dans le GUIDE du 21 juillet 1949, les réquisitions de radiation au registre foncier (qu'il s'agisse de radiation totale ou partielle) *doivent* être signées par le président et le secrétaire. C'est dire qu'elles doivent porter *la signature sociale* de la Caisse.

Certains bureaux du registre foncier nous signalent que cette exigence n'est pas observée partout et qu'ils sont ainsi obligés de renvoyer les réquisitions qui ne portent que la signature du caissier.

Nous prions les Caisses de bien vouloir à l'avenir tenir compte de cette remarque.

JUBILE DE SERVICE

Le 1^{er} avril 1952, M. Aloïs Rüegg, employé au Secrétariat, a fêté ses 25 ans d'activité à l'Union suisse.

Nous félicitons cordialement M. Rüegg et le remercions de sa fidèle collaboration.

PENSEE

On peut être individualiste absolu. Conserver à l'agriculteur les initiatives qui partent de l'homme seul, la liberté d'action, en un mot, ce qui fait le citoyen indépendant, c'est bien, c'est louable, mais l'évolution de la société, la nécessité de vivre commandent à l'individualisme des dérogations inéluctables. Moins que jamais, le paysan pourra se réfugier dans son splendide isolement. Qu'il le veuille ou non, s'il veut survivre aux événements, présents ou futurs, il doit admettre sans hésiter le principe de la coopération.

J. ROCHAIX,

président du Cercle des agriculteurs,
Genève.

Graines maraîchères du Pays

Garanties de provenance de nos meilleurs maraîchers, sélectionneurs de Genève

Flours et fourragères

BESSON & DECROUX

Cultivateurs-Grainiers

3, rue Vallin, Genève

Téléphone 2 39 47

L'INCOMPARABLE

BENDIX

lessiveuse automatique, à volonté semi-automatique, à toute épreuve. A défaut d'eau chaude, adjonction de chauffage automatique suisse (brevet suisse).

ELITE INDUSTRIELLE - 5 78 41 - Cité 15
GENÈVE

COQUELETS

Leghorn 1 jour fr. 35.- le cent
Station d'élevage de Conches
Genève - Tél. (022) 6 96 75

Impression :

Imprimerie
Fawer & Favre S.A.
Lausanne



Utilisez vos loisirs, en cultivant le

CHAMPIGNON

de Paris. — Gain accessoire.
Notice explicative illustrée gratuite à AGALUX, Service,
5, rue du Stand 46, Genève

PHARMACIE ÉCONOMIQUE

R. SUARD, pharmacien Rue des Deux-Ponts 7 - Tél. (022) 5 06 65

GENÈVE-JONCTION

Spécialisée en **PRODUITS VÉTÉRINAIRES**
Vous envoie par retour du courrier :
tous **remèdes** pour les **soins aux animaux** :

Poudres contre la **toux** et contre la **diarrhée des porcs**. Idem contre la **diarrhée des veaux**.

Breuvage pour les **vaches vélées** :
le paquet Fr. 1.75, les 6 paquets Fr. 9.—

Tous renseignements gratuits sur demande

ETUDES DE CONSTRUCTIONS RURALES

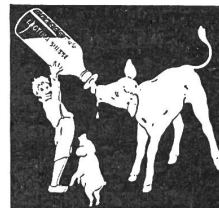
Plans
Soumissions
Vérifications
(Neuf et transformations)
H. RAMAZZINA
Architecte

13 Bd Georges-Favon GENÈVE Tél. 5 00 91 et 5 71 92

André BERTHET et Cie

8, RUE PIERRE FATIO — GENÈVE

FOURNITURES INDUSTRIELLES - SPÉCIALITÉS :
Tuyaux d'arrosage, assortiment complet . Tuyaux
de sulfatage direct . Appareils d'arrosage . Rac-
cords . etc. . Lubrifiants « ASEOL & PENNZOIL »



LACTINA

l'aliment complet de qualité pour veaux
et porcelets permet 60 % d'économie.

Echantillon gratuit et prospectus sur demande

LACTINA SUISSE PANCHAUD S.A. VEVÉY

MOT DE LA FIN

Pas intéressant!

— Calculez l'intérêt de 583 000 fr. placés pendant 18 mois à 1 ½ %.

Toute la classe se met au travail sauf le petit Moïse qui regarde voler une mouche.

— Eh bien, Moïse, gronde le maître,

vous ne cherchez pas la solution?

— Non, Monsieur. Du 1 ½ %, ça ne m'intéresse pas.

La Pagina dei Raiffeisenisti della Svizzera italiana

IDEE DIRETTIVE

« Lo spirito vivifica ». La fondazione di una società cooperativa non riveste sicuramente difficoltà rilevanti. Maggiori difficoltà s'incontrano per contro allorché si vuol inculcarle sin dagli inizi il vero spirito cooperativistico e mantenerlo vivo in seguito tra i soci ed i dirigenti.

Dopo la fondazione di una società non rimane altro che affidare l'amministrazione ad alcune persone di fiducia.

La società non vivrà, non prospererà se questi uomini di fiducia non danno prova di diligenza, intelligenza e disinteresse, se non sanno imporsi anche col buon esempio al disopra degli interessi personali e se non sanno dare prova fattiva di abnegazione e di devozione. Con l'attività pratica costoro dovranno dimostrare che il miglior modo per difendere gli interessi personali è quello di impiegare tutte le capacità al promuovimento del bene e dell'opera comune.

E' nell'azione comune di questi due fattori che si nasconde il segreto della forza morale e del successo della cooperazione.

Troppo sovente si constata infatti che dove i dirigenti non possono fare affidamento sui soci, si trovano ben presto nell'impossibilità di assolvere ogni loro compito. In simili casi i compagni animati dal miglior spirito devono riunirsi, devono aiutarsi reciprocamente, come i pompieri al momento del bisogno.

Ma a differenza di quest'ultimi, per i cooperazionisti il reciproco aiuto non dev'essere momentaneo, casuale, bensì costante, permanente, duraturo. Tutti ne trarranno profitto, giacché nell'esclusivo interesse comune.

La falange così formata e mantenuta, sarà invincibile.

Io vorrei che le classi dirigenti dei nostri villaggi partecipassero pure a simili azioni di cooperazione. Non solo per ragioni d'obbligo morale nei confronti della società, ma per creare e mantenere rapporti sempre più cordiali anche nei confronti delle classi menò ambienti, o poco fortunate, onde aiutarle a migliorare a loro volta la loro situazione.

P.-G. Raiffeisen.

L'angolo della corrispondenza

A. A. — Uno dei vostri soci vi rimette in pegno, a copertura di un mutuo contratto presso il vostro istituto, un libretto di risparmio intestato a favore dei suoi figli minorenni. Vi domandate se il pegno è valido senza ulteriori formalità oppure se è richiesto l'intervento di un'autorità civile.

Risposta: L'art. 282 del codice civile svizzero dice:

« Perchè il figlio possa obbligarsi mediante negozio giuridico col padre o colla madre, o con un terzo nell'interesse del padre o della madre, è necessario l'intervento di un curatore e l'approvazione dell'autorità tutoria. »

E' quindi evidente l'atteggiamento che devono prendere gli organi dirigenti. Se il prestito è contratto unicamente nell'interesse del padre o della madre si esigerà l'autorizzazione della delegazione tutoria; per contro tale formalità non sarà necessaria se l'obbligazione è conclusa nell'interesse del figlio minorenne.

M. S. — In questi giorni abbiamo ricevuto uno scritto dall'Ufficio Registri, con il quale ci si comunica che uno dei nostri debitori ha venduto gli immobili ipotecati e che l'acquirente ha assunto il debito professato dal primo nei nostri confronti.

Gli organi dirigenti non intendono accettare il nuovo proprietario quale debitore nei confronti della Cassa.

Come dobbiamo procedere in simile circostanza?

Risposta: L'art. 832 del C. C. S. prescrive:

« In caso di alienazione totale del fondo ipotecato, i vincoli del debitore e del fondo rimangono invariati, salvo convenzione contraria. »

» Nel caso però in cui il nuovo proprietario si sia assunto di pagare il debito ipotecario, il primo debitore è liberato, se il creditore non gli dichiara per iscritto entro il termine di un anno di tenerlo ancora obbligato. »

Dunque se non intendete accettare il cambiamento del debitore, dovrete darne comunicazione scritta — raccomandata — al debitore primitivo, denunciando il rimborso del mutuo.

Vi assicurerete in tal modo tutti i diritti derivanti dal contratto. Attiriamo l'attenzione sul fatto che nel frattempo il cassiere non dovrà accettare nessun pagamento (ammortamento od interessi) dal nuovo proprietario degli immobili. Sulle ricevute si dovrà menzionare: pagamento del sig. X per conto del sig. Z (debitore e venditore degli immobili).

Col nuovo proprietario dei terreni non si concluderà nessun accordo (dilazione, esecuzione, denuncia, svincoli, ecc.) che possa essere in relazione al mutuo professato dal venditore nei rapporti con la Cassa. In ogni caso sarà pure prudente dar comunicazione all'Ufficio Registri — entro l'anno dalla data della notifica dell'assunzione del debito — che il creditore mantiene obbligato il debitore primitivo.

Altrettanto devesi naturalmente fare nei confronti di eventuali fidejussori.

M. S. Sono in possesso di un estratto censuario del mio comune in cui sono menzionati i nomi e cognomi di tre persone senza indicare in che maniera sono proprietari. Come posso regolarli?

Risposta: Ha tutte le ragioni di essere perplesso. Se non vi è menzionato nulla si presume che essi sono proprietari in comproprietà; nel suo caso un terzo ciascuno. Ma può trattarsi anche di comunione contrattuale e più facilmente di comunione ereditaria. Per prevenire perdite alla Cassa — perchè se il comproprietario può ipotecare la sua quota non lo può invece il comunista perchè la proprietà è indivisa ed occorre l'intervento di tutti gli altri componenti la comunione — consigliamo di ritornare alla Cancelleria comunale l'estratto con preghiera di precisare il rapporto esistente tra i proprietari ed in caso dubbio interessarsi direttamente presso l'Ufficio Registri.